

**I Participants:**

**Présents:** Jean Hervé PEURIERE, Thierry MEUNIER, Lydie FAYE, Jean-Louis FAFOURNOUX, Quentin OSSEDAT, Michelle VASSEUR, Viviane BRUNET, Bruno PILONCHERY, Sandy GOUTORBE, Philippe ROUX, Michel CHAUX

**Absents excusé:** Nicole CHAUX, Guy FARGET, Aurélien ALLARD,

**II Points abordés:**

<b>1</b>	<b>Echange avec les porteurs du projet Boulangerie</b>
	Mme Laura Abadie et M. Laurent Douru ont été invités par le Conseil Municipal à venir présenter leur projet d'installation d'une Boulangerie au 7 bis rue de la Bise. Le local est en cours d'aménagement, le four à bois est installé et la prochaine étape verra l'installation des cheminées d'évacuation des fumées et de la vapeur. La date d'ouverture espérée est le 1er Juin 2023 avec une ouverture 7 jours sur 7 sur la période estivale.
<b>2</b>	<b>Vote des budgets primitifs 2023</b>
	M. le Maire présente au Conseil Municipal les budgets Eau, Assainissement et le budget principal 2023. Ces budgets sont validés à l'unanimité des présents.. - Budget Assainissement : Exploitation = 66 887 €; Investissement = 218 204 €. - Budget Eau : Exploitation = 173 010 €; Investissement = 381 519 €. - Budget Principal : Exploitation = 772 455 €; Investissement = 685 037 €.
<b>3</b>	<b>Vote des taux d'imposition 2023</b>
	Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts et de conserver les mêmes taux de référence, à savoir: Taxe foncière Bâti: 18,39 %; Taxe foncière non bâti: 27, 48 %; Taxe d'habitation: 8,31 %; CFE: 28,88 %.  Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) a validé un taux de 8,63 %. Pour information , les taux des collectivités voisines sont de 11,65 % pour Loire Forez Agglo; 9,70 % pour Communauté de Communes Val d'Aix et d'Isable CVAI; 13, 60 % pour Thiers Dore et Montagne.
<b>4</b>	<b>Travaux de rénovation des pistes forestières</b>
	Les travaux de rénovation des pistes forestières vont débuter mi avril. La durée prévue de ces travaux est de l'ordre de un mois. Une technique de broyage et de recyclage des matériaux sur place sera utilisée.
<b>5</b>	<b>Réception des travaux de rénovation de la Place de l'Eglise</b>
	Les travaux de rénovation de la Place de l'Eglise ont été réceptionnés le 23 mars avec le bureau d'études F2I et les entreprises impliquées. Il reste 4 points à traiter: 1) Placement d'un caniveau d'évacuation d'eaux pluviales devant la porte du 2 rue du Lavoir. 2) Activation de la société d'assurance pour remplacement de la vitrine du Salon de Coiffure abimée lors des travaux. 3) Marquage des amorces des places de parking vers escaliers de l'église . 4) Remplacement des panneaux indicateurs par des panneaux plus bas au début de la route de Cervières.
<b>6</b>	<b>Questions Diverses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Choix des bancs à installer autour de la fontaine. Ces bancs ont surtout un rôle de protection de la fontaine. Viviane Brunet prend contact avec Jérôme Michalet pour finaliser cette installation.</li> <li>* Achat par la commune du bâtiment sis au 8 Place de l'église. Le diagnostic préalable à la vente sera réalisé prochainement.</li> <li>* Construction du hangar communal. Attente des devis des entreprises Goutorbe et Jacquet. Deux devis ont été réalisés par les entreprises Extrat et Delaire.</li> <li>* Le terrain de foot sera réensemencé dernière semaine d'avril.</li> <li>* La demande des gérants du Domaine de La Plagnette pour disposer des gîtes communaux via un loyer mensuel sera examinée en septembre afin de caler la révision de loyer avec l'année fiscale.</li> <li>* Validation du devis de la Sté Gential pour pose de deux cheminées (diam 250 et diam 180) à la boulangerie au 7 bis rue de la Bise (6417 € HT).</li> <li>* Rejet de la demande d'un particulier pour une participation financière de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques.</li> <li>* Dans trois ans, nous perdrons la compétence eau. Le Conseil propose de lancer une action concertée avec les communes voisines se trouvant dans la même situation afin d'examiner l'opportunité de lancer des actions contre cette mesure.</li> <li>* Pose d'une clôture autour de la Madone de la Croix Blanche et du chemin d'accès suite à accord du nouveau propriétaire de la parcelle. Le but est de permettre l'accès en toute sécurité aux visiteurs du lieu. Le Conseil valide la pose par les employés communaux ainsi que la prise en charge par la commune du coût du matériel de clôture.</li> </ul>
<b>Prochaine Réunion Adjoint: Lundi 24 Avril 2023 à 09h30- Mairie</b> <b>Prochaine Réunion Conseil Municipal: Vendredi 12 Mai 2023 à 20h00 - Salle du Conseil</b>	